



COMMUNIQUE MUNICIPAL : CANTINE, PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

En réponse aux différentes questions que la population et plus particulièrement les parents d'élèves de maternelle et primaire se posent à la suite de la houleuse assemblée générale de l'AJRC, il est apparu indispensable de préciser un certain nombre de points.

Pour rappel historiquement l'AJRC a été créée à l'initiative de la municipalité, sa création faisait partie des propositions de campagne de Monsieur VENET. Pour répondre à la demande la commune de Saint-Jean de Niois, il avait alors été décidé de créer une structure commune.

La municipalité a toujours soutenu l'association sur le plan financier par le biais de subventions, de mise à disposition à titre gracieux de locaux, de matériel, d'entretien des locaux. Ainsi de 2020 à 2023 : 388 160€ ont été attribués par la commune à l'AJRC (hors mise à disposition des locaux), les déficits ont toujours été comblés.

Les subventions ont augmenté chaque année pour exemple, 61 000€ en 2023, 64600 en 2024.

Depuis plusieurs années la municipalité se retrouve acculée à devoir prendre en charge les déficits importants de l'AJRC. Malgré de nombreuses tentatives d'interactions force est de constater que la situation est loin de s'améliorer.

La municipalité a demandé à maintes reprises à l'association de la rigueur budgétaire et de se recentrer sur ses activités premières.

Pourtant sur l'exercice 2023 l'AJRC annonçait un déficit de 13 000€, heureusement compensé en dernière limite par la CAF au titre d'une subvention exceptionnelle destinée « aux structures fragilisées » (Le terme même n'a rien de rassurant).

Par ailleurs la municipalité n'arrive pas à avoir une vision globale du fonctionnement de l'association, elle sollicite en vain, depuis le début du mandat des informations tangibles, précises et étayées concernant, entre autres, la fréquentation, la répartition des charges entre les différentes activités, le nombre et les différents types d'emplois au sein de l'association. A de nombreuses reprises et ce dès aout 2020 l'AJRC a été informée qu'une recherche d'un nouveau mode de gestion était en cours.

Il s'avère en effet que la gestion associative d'un service au public a ses limites et est source de difficultés redondantes qui peuvent mettre à mal la continuité du service public.

Aussi sur la base des éléments transmis par les élus siégeant au conseil d'administration et en charge depuis juin 2022 de la préparation de la suite avec l'association, Monsieur le Maire a annoncé en mars 2024 à l'association que le mode de gestion des activités cantine, accueil périscolaire et centre de loisirs allait être modifié et ferait l'objet d'une décision en conseil municipal, propos réitérés lors de l'assemblée générale.